



## Permis de conduire ( obligation des auto écoles)

Par **Jef\_old**, le **06/09/2007** à **07:33**

Bonjour,

Peut-on exiger à un responsable d'auto école d'inscrire une personne à une épreuve de conduite ( 2ème fois) pour l'otention du permis B?

Infos : environ 80 heures de conduite pour le premier passage et depuis plus de 20 heures de cours , rien, malgré des demandes orales).

lors de la première épreuve, l'inspecteur recommanda très peu d'heures pour palier à un défaut de conduite.

Merci de vos réponses.

Jef